



Odonat

La Biodiversité en Alsace

Les acteurs régionaux



Associations

Gestionnaires de l'espace

Synthèses sur l'évolution des espèces

Cahier technique
Colloque 1^{er} octobre 2010



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

2010 proclamée «Année internationale de la biodiversité»

En 2001, lors du sommet européen de Göteborg, l'Europe s'engage à stopper l'érosion de la biodiversité. Cet engagement se concrétise en 2002 lors du sommet mondial sur le développement durable organisé à Johannesburg. Ce sommet fixe l'année 2010 comme date butoir avant laquelle l'Europe s'engage à freiner l'érosion de la biodiversité « aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète ». Enfin, le 20 décembre 2006, l'Assemblée Générale des Nations Unies réaffirme cette volonté et proclame 2010 « Année internationale de la biodiversité ».



Le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique a fixé les objectifs principaux suivants pour cette année 2010 :

- ✓ Renforcer la prise de conscience des citoyens sur l'importance de sauvegarder la biodiversité ainsi que les menaces qui pèsent sur elle ;
- ✓ Sensibiliser l'opinion aux réalisations déjà menées à bien par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité ;
- ✓ Encourager les acteurs à prendre les mesures immédiates nécessaires pour stopper la perte de biodiversité ;
- ✓ Promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité ;
- ✓ Initier un dialogue entre les parties prenantes au sujet des mesures à prendre pour la période post-2010.

La France répond à cet appel en déclarant la biodiversité cause majeure pour 2010 !

Pic noir *Dryocopus martius*

Editorial

L'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT) a été créé en 1995 à l'initiative de plusieurs associations qui possèdent des bases de données naturalistes. L'objectif d'ODONAT est de valoriser ces données, de faciliter leur utilisation et de lancer des programmes de suivis de la faune, de la flore et des milieux naturels d'Alsace.

En cette année 2010 consacrée partout dans le monde à la biodiversité, ODONAT a souhaité faire le point sur son évolution en Alsace et a décidé d'organiser un colloque sur ce thème. Les associations spécialisées collectent des données depuis des décennies. Aussi peuvent-elles mesurer assez finement l'évolution du statut d'un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore.



Mais ce colloque ne doit pas se limiter à un état des lieux ! La parole est largement donnée aux gestionnaires de l'espace (État, collectivités territoriales, ONF, Agence de l'eau, Parcs...) pour qu'ils présentent leurs actions en cours ou leurs projets à venir afin de freiner la perte de la biodiversité en Alsace.

Ce colloque doit déboucher sur des actions concrètes ! Aussi les associations spécialisées réunies autour des deux Fédérations Alsace Nature et ODONAT proposent-elles 10 mesures phares qui permettront de limiter l'érosion de la biodiversité. Charge à l'État et aux collectivités territoriales de s'engager sur ces propositions...

Ce cahier technique a pour objectif de présenter les différents acteurs du colloque, aussi bien les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou les services de l'État. Chaque intervenant décrit ses missions ou ses objectifs puis il présente, pour les associations, un état des lieux du groupe qu'il étudie et, pour les gestionnaires, les principales actions menées en faveur de la biodiversité.

Yves MULLER
Président d'ODONAT

Sommaire

■ Fédérations alsaciennes p6

- * *Alsace Nature* p6
- * *ODONAT - Office des Données Naturalistes d'Alsace* p8



■ Associations spécialisées p10

- *BUFO - Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace* p10
- *CSA - Conservatoire des Sites Alsaciens* p12
- *GEPMA - Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace* p14
- *IMAGO - Association de protection de la nature consacrée à la conservation des invertébrés en Alsace* p16
- *LPO Alsace - Ligue pour la Protection des Oiseaux en Alsace* p20
- *Saumon-Rhin* p22
- *SBA - Société Botanique d'Alsace* p24

Pinson des arbres *Fringilla coelebs*

Collectivités & Gestionnaires de l'espace p26

- Agence de l'eau p26
- Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) p28
- Conseil Général du Bas-Rhin (CG67) p30
- Conseil Général du Haut-Rhin (CG68) p32
- Conseil Régional d'Alsace p34
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) p36
- Office National des Forêts (ONF) p38
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) p40
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) p 42



“Dix propositions associatives” pour lutter contre la perte de la biodiversité en Alsace p44

Rappel : Programme du Colloque “la Biodiversité en Alsace”

1^{er} octobre 2010 - Colmar p48

Fondée en 1965, Alsace Nature est une association fédérative qui regroupe des membres individuels et des associations. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement et affiliée à France Nature Environnement.

OBJECTIFS

- ✓ Réunir et coordonner les volontés et les efforts pour la sauvegarde des sites et paysages dans toutes leurs composantes (sol, eau, flore, faune, milieux naturels et sites bâtis) et pour la défense ou la réhabilitation d'un milieu de vie qui assure à l'individu les moyens de son existence matérielle et son épanouissement spirituel;
- ✓ Informer et sensibiliser la population sur tous les aspects d'un nécessaire respect du milieu de vie;
- ✓ Engager ou entretenir des relations avec l'administration, les élus et tous corps constitués;
- ✓ Participer à tout organe de concertation;
- ✓ Étudier et proposer des mesures de protection;
- ✓ Entreprendre des recherches et des expertises sur les pollutions du sol, de l'eau et de l'air, sur l'état de la flore et de la faune, des paysages et des milieux naturels;
- ✓ User de tous moyens légaux disponibles pour défendre le milieu de vie.

ACTIONS

- ✓ Faire découvrir et comprendre (animations scolaires, animations adultes, formations, stands, expositions et information);
- ✓ Alerter et intervenir (veille sur le terrain, alerte presse, contentieux civils, administratifs et pénaux);
- ✓ Proposer, débattre... et agir (concertation, colloques et journées de réflexion, publications, actions thématiques, informations et conseils, implication institutionnelle).



45 années de protection...



Biodiversité 2010
biodiversite-alsace.org

En 1972

Création du mouvement SOS Vosges, auquel vont adhérer 100 associations, à l'issue d'une campagne de presse dans 5 quotidiens des 2 versants du massif. 20 000 signatures exigeront un plan général de protection.

Depuis 1974

Contestation du classement de la forêt de Marckolsheim-Schoenau en zone industrielle. Malheureusement ce massif n'échappera pas au phénomène de grignotage avec l'implantation du parking GEFCO (automobiles Peugeot) en 1981 et le scandaleux déboisement sauvage de la forêt recouvrant le terrain acquis par le Port Autonome en février 1983.



En 1984,

Réalisation de la campagne « Ill était une fois », la plus importante manifestation d'Alsace Nature depuis 1976, pour empêcher le recalibrage et la canalisation de l'Ill.

En 2010

Cette année a été placée sous le signe de la protection de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies.

Dans cette dynamique, Alsace Nature et son réseau associatif de protection de la nature consacrent chaque mois de l'année à une thématique précise et formule des propositions pour améliorer la situation de la biodiversité dans notre région.

A venir

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Directement issu des tables rondes du Grenelle de l'Environnement, le SRCE doit devenir un outil d'aménagement du territoire permettant l'expression des trame verte et bleue sur le territoire régional.

Porté conjointement par le Conseil Régional et l'Etat, ce maillage, qui devra prendre en compte l'ensemble des milieux naturels, est une formidable opportunité pour retrouver des espaces de connexions, une diversité de milieux naturels...

Véritable atout pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau et pour la reconquête de notre biodiversité, le SRCE sera dans les mois qui viennent une des préoccupations majeurs. En Alsace, il se doit d'être ambitieux et co-construit avec l'ensemble des partenaires. La dimension transfrontalière d'un tel schéma doit faire partie des préoccupations de l'élaboration de ce dernier.

Alsace Nature et son réseau comptent prendre toute leur place dans l'élaboration de ce dernier pour permettre la reconquête de notre biodiversité.

Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)



L'Office des Données Naturalistes d'Alsace (Odonat) est une association de protection de la nature créée en 1995 à l'initiative d'Alsace Nature, du Conservatoire des Sites Alsaciens, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace. Elle fédère un réseau d'associations spécialisées dans la connaissance des espèces et des milieux naturels d'Alsace.

MISSIONS

Odonat contribue de manière générale à la protection des espèces, des milieux naturels et des paysages d'Alsace.

- ✓ Il centralise, diffuse et met en valeur les données naturalistes des principales associations membres (LPO Alsace, BUFO, GEPMA, IMAGO, SBA).
- ✓ C'est un organisme ressource pour tous travaux, toutes demandes de renseignements ou d'informations relatifs à la nature en Alsace.

L'association joue un rôle prépondérant au niveau régional puisqu'elle fait le lien entre le réseau naturaliste associatif et les différents décideurs et gestionnaires de l'espace.

Ses rôles sont notamment liés à la coordination et à l'homogénéisation à l'occasion de projets multidisciplinaires réalisés en collaboration avec les associations membres, qu'il s'agisse de projets internes ou de sollicitations extérieures.



Etang remarquable du Sundgau

ODONAT

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 26 68

e-mail : odonat@odonat-alsace.org
Site internet : www.odonat-alsace.org

Des projets variés en faveur de la connaissance de la biodiversité

Projets finalisés



Edition en 2003 des "Listes rouges de la nature menacée en Alsace". Cet ouvrage présente les Listes Rouges des espèces menacées et rares de 15 groupes taxonomiques, certains très connus comme les Mammifères, les Oiseaux ou les Plantes, d'autres moins familiers comme les Mollusques ou les Habitats.

Organisation d'événements autour de la biodiversité :

• "24 h chrono de la biodiversité" les samedi 22 et dimanche 23 mai 2010, pour faire progresser la connaissance de la faune et de la flore du ried de la Bruche, espace à forts enjeux.



• Organisation le 1^{er} octobre 2010 du colloque "La biodiversité en Alsace : Passé, présent avenir" en collaboration avec ses associations partenaires.



• Réalisation d'expertises variées : Définition des listes d'espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en Alsace, mise à disposition de données naturalistes à des tiers, participation à la mission «Infrastructures et continuités écologiques en Alsace», etc.

Projets en cours

• Mise en place d'un "Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace" depuis 2004. Ce projet consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents. Le suivi annuel de chacun des indicateurs permet de mesurer quantitativement l'évolution de la biodiversité de la nature ordinaire et de la nature menacée en Alsace.

• Coordination des "Atlas de répartition de la faune sauvage d'Alsace". Cette enquête concerne les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les amphibiens et quelques groupes d'insectes (Orthoptères, Odonates et Rhopalocères).

• Coordination régionale des Plans Nationaux d'Actions en Alsace. Ce projet mené sous l'égide de la DREAL Alsace a pour vocation de renforcer et d'homogénéiser les actions de conservation à l'échelle régionale en faveur d'espèces menacées sur le territoire français.

A venir

Lancement d'une base de données naturalistes régionale à partir de l'outil biovision.

Le portail www.faune-alsace.org s'ouvrira fin 2010.

BUFO

Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace

Créée en 1997 à l'initiative de quelques naturalistes passionnés, l'association BUFO est vouée à l'étude et à la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace.

BUFO



OBJECTIFS

- ✓ Améliorer les connaissances sur le statut et la répartition des espèces dans la région. Dans ce cadre, l'atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Alsace paraîtra en 2010 ;
- ✓ Valoriser et diffuser ces connaissances sous différentes formes (conférences, atlas, listes rouges...) vers le grand public (adultes, scolaires...) et le public spécialisé (aménageurs, gestionnaires d'espace, décideurs...) afin de les informer, les sensibiliser et leur donner des outils d'aide à la décision adaptés dans un objectif de conservation des espèces et de leurs habitats ;
- ✓ Assurer un rôle d'expertise et de conseil auprès de toute personne ou organisme demandeur d'informations herpétologiques ;
- ✓ Coordonner, initier et/ou effectuer tout travail destiné à la conservation et la protection des espèces et de leurs habitats (sauvetages routiers, création de mares, etc).

ACTIONS

- ✓ Suivi d'indicateurs amphibiens/reptiles ;
- ✓ Suivi spécifique du Crapaud vert *Bufo viridis* ;
- ✓ Appui technique lors de chantiers favorables à l'herpétofaune ;
- ✓ Actions de sensibilisation.

Évolution de l'herpétofaune alsacienne

18 espèces d'amphibiens

7 espèces autochtones de reptiles

sont présentes en Alsace.

Caractérisée par la rencontre d'espèces orientales et occidentales et la présence d'espèces d'Europe centrale, l'Alsace constitue un véritable carrefour pour l'herpétofaune. Ainsi la diversité d'amphibiens dans notre région est l'une des plus importantes de France. A contrario, la faible diversité des reptiles dans notre région s'explique par notre position latitudinale au nord du pays et le climat continental qui y règne.

En 2003

Les premières listes rouges de l'herpétofaune alsacienne sont publiées. Malgré le fait que les amphibiens et les reptiles soient étudiés par la même discipline naturaliste, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de deux groupes distincts à bien des égards et qui font donc l'objet de listes séparées.

7 espèces d'amphibiens (39%)

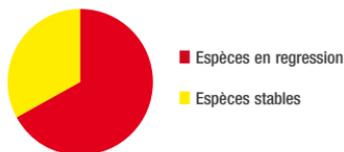
sont sur la liste rouge (menacés de disparition) et 6 (33%) sur la liste orange :

- 4 espèces en danger d'extinction (22%)
- 1 espèce en déclin (6%)
- 2 espèces rares (11%)
- 4 espèces à surveiller (22%)
- 2 espèces patrimoniales (11%)

3 espèces de reptiles (33%)

sont en liste rouge et 5 espèces en liste orange. La situation la plus critique concerne notamment le Lézard vert occidental *Lacerta bilineata* qui est présent dans les collines sous-vosgiennes.

Evolution du statut des amphibiens en Alsace



Les bases de données de BUFO se sont enrichies de plus de 6 000 données depuis 2003. La mise à jour des listes constitue donc la prochaine étape qui permettra de dresser le bilan de 10 années d'actions en faveur de l'environnement.

En 2010

Un pré-bilan peut cependant déjà être effectué à dire d'expert, 67% des espèces d'amphibiens semblent en régression depuis les quatre dernières décennies. Les 33% restants correspondent à des espèces stables ou pour lesquelles nous ne pouvons pas nous prononcer.

*La Grenouille des champs (*Rana arvalis*) est actuellement en danger critique d'extinction, il est d'ailleurs possible qu'elle soit disparue de la région. Les menaces sont diverses comme la dégradation et la fragmentation des milieux ainsi que les modifications du paysage et des pratiques agricoles.*

La situation est moins préoccupante pour les reptiles dont 60% des espèces semblent stables et seulement 10% en régression. Les 30% restants correspondent aux vipères aspic et péliade qui ont été introduites de la même manière que la tortue de Floride.

*Sept années après l'établissement de la liste rouge des reptiles d'Alsace, la situation la plus critique concerne toujours le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) menacé par la destruction de ses habitats (prairies calcaires, pierriers, muret en pierres sèches, lisières...) et l'utilisation de produits phytosanitaires pour le traitement des vignes.*

Femelle de Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*

Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)

Créé en 1976, le Conservatoire des Sites Alsaciens a été le premier conservatoire régional d'espaces naturels en France. Association foncière de protection de la nature, elle a été reconnue d'utilité publique en 1993.

SA VOCATION

- ✓ Acheter et louer des terrains à forte valeur écologique afin de conserver et restaurer les qualités biologiques et esthétiques des milieux naturels.

ENGAGEMENT

Rieds, marais, cours d'eau, collines sèches, vergers hautes-tiges, landes vosgiennes, forêts... sont d'autant d'îlots-refuges indispensables pour préserver toutes les formes de vie et nos paysages. Bien souvent, ils abritent la mémoire d'un savoir-faire ancestral.

- ✓ Le Conservatoire des Sites Alsaciens s'engage à sauvegarder ce patrimoine pour les générations futures.



Panneau à l'entrée d'un site

35 ans en faveur de la biodiversité

En 1976

Une poignée de bénévoles investis dans l'Association Fédérative Régionale de Protection de la Nature décide de créer le Conservatoire des Sites Alsaciens pour lutter, par la protection foncière, contre la destruction des milieux naturels. Les premières parcelles acquises et sauvegardées de l'intensification des pratiques agricoles et de la généralisation de la culture du maïs en plaine se distribuent majoritairement dans le Grand Ried (Herbsheim, Ohnheim...). La disparition rapide des pelouses sèches due à la progression du vignoble concentre également les actions conservatoires sur les colines calcaires.

De 1976 à 2010

Le Conservatoire des Sites Alsaciens a développé et consolidé son réseau de sites. Il a appris à gérer ces milieux remarquables pour en garantir la conservation des habitats et des espèces caractéristiques qui leur sont inféodées.

Outils

Le Conservatoire des Sites Alsaciens acquiert ou loue des terrains à des collectivités publiques ou à des propriétaires privés.

Pour chaque site, un plan de gestion est réalisé pour préserver les espèces patrimoniales et les particularités esthétiques, et permettre à tous de découvrir ces milieux remarquables.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens intervient sur près de 350 sites soit quelque 4000 hectares répartis sur plus d'une centaine de communes.

Actions réalisées et en cours

- Restauration d'habitats,
- Accroissement de la taille des sites protégés pour garantir la conservation des zones centrales remarquables et bien souvent fragiles.

Aujourd'hui

Il ne s'agit plus uniquement de gérer des habitats naturels à grande valeur écologique. La crise de la biodiversité oblige à considérer les « friches », la nature en ville, les emprises des infrastructures, les terrains militaires, les compensations environnementales...

Pour atteindre ses objectifs, le Conservatoire des Sites Alsaciens réaffirme sa stratégie en 2010 :

- ✓ Développer le bénévolat,
- ✓ Poursuivre sa politique foncière et la renforcer par une protection réglementaire quand nécessaire,
- ✓ Consolider et diversifier les partenariats,
- ✓ Améliorer ses connaissances scientifiques pour une gestion conservatoire optimale.





Le GEPMA, association régie par la loi de 1924, a pour objet d'étudier, de protéger et sauvegarder les mammifères et les milieux dont ils dépendent, ainsi que de sensibiliser le grand public sur l'intérêt de cette faune. Son siège est localisé à Strasbourg.

Association agréée pour la protection de la nature, le GEPMA participe à plusieurs réseaux associatifs régionaux et nationaux.

Objectifs :

- ✓ Amélioration et actualisation des connaissances,
- ✓ Protection,
- ✓ Sensibilisation,
- ✓ Militer pour la conservation des espèces,
- ✓ Vie de l'association.

Actions :

- ✓ Études (enquêtes de terrain, recensements...),
- ✓ Suivi spécifique et surveillance de sites sensibles,
- ✓ Participation au programme SIBA en collaboration avec ODONAT,
- ✓ Réalisation d'un Atlas de répartition des Mammifères sauvages d'Alsace en collaboration avec ODONAT (en cours),
- ✓ Actions de protection liées aux problématiques des espèces ou groupes d'espèces,
- ✓ Collecte d'animaux blessés ou affaiblis en collaboration avec la LPO (centre de soins),
- ✓ Gestion des problématiques de cohabitation entre l'homme et la faune en collaboration avec la LPO (pôle Médiation Faune sauvage),
- ✓ Animations à destination du grand public (initiation à l'environnement et à la mammalogie),
- ✓ Informations et conseils,
- ✓ Implication institutionnelle (participation aux commissions officielles).



Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

GEPMA

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 53 51

e-mail : gepma@free.fr
Site internet : <http://gepma.free.fr>

Évolution de la mammalofaune alsacienne

73 espèces de Mammifères

ont été observées en Alsace, de façon plus ou moins régulière.

En 2003

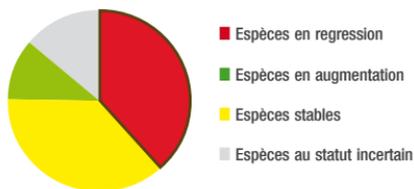
La première liste rouge des Mammifères d'Alsace fait état de 42 espèces dont le statut de conservation est préoccupant, soit 58% des espèces présentes. Ces espèces sont regroupées au sein des catégories suivantes:

- les espèces disparues (liste noire) : 2 espèces (3% des espèces)
- les Mammifères menacés de disparition (liste rouge) : 20 espèces (27%)
- les Mammifères non menacés pour le moment, mais qui pourraient le devenir : 20 espèces (27%)

La situation en 2010

Sur les 73 espèces répertoriées au cours des 3 dernières décennies, 28 (38%) sont en régression, 8 (11%) sont en augmentation, 27 (37%) sont considérées plus ou moins stables et 10 (14%) ont un statut incertain (espèces récemment découvertes ou données insuffisantes).

Statut des 73 espèces de Mammifères



Les espèces en régression sont majoritairement dans des milieux agricoles, et reflètent l'état de dégradation de ces espaces. Sont concernées les espèces liées aux cultures, le Grand Hamster ou le Lièvre d'Europe, mais aussi les espèces vivant dans des milieux bocagers et vergers comme le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées ou le Rat des moissons. Certaines espèces forestières sont également concernées, signe d'un rajeunissement de nombreux peuplements forestiers, comme le Murin de Bechstein.

Cinq espèces de Mammifères des milieux humides sont aussi en régression en Alsace. Ce sont majoritairement des espèces exigeantes en matière de qualité du milieu.

A titre d'exemple, le Castor d'Europe nécessite la présence d'une ripisylve dense et riche en saules ; la Loutre d'Europe a besoin d'un milieu aquatique de bonne qualité pouvant accueillir de fortes densités de poissons.

Parmi les 8 espèces en augmentation, 3 sont inféodées aux zones humides et 3 aux milieux forestiers. Ce sont souvent des espèces faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation, introduites ou entretenues par l'homme.

Parmi les 27 espèces plus ou moins stables, les espèces forestières sont les mieux représentées. Il faut cependant avoir à l'esprit que ce biotope accueille beaucoup d'espèces communes en Alsace.

Créée en décembre 2004, IMAGO est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir l'étude, la connaissance et la préservation des invertébrés, mais aussi de leurs habitats naturels, en Alsace. Ses moyens d'action sont bénévoles.



ACTIONS

- ✓ La collecte des observations de terrain, et leur valorisation pour la connaissance et la protection des invertébrés. Plusieurs atlas sont en projet : ils concernent les orthoptères, les odonates et les rhopalocères,
- ✓ La réalisation d'inventaires et d'expertises,
- ✓ L'implication dans des démarches de protection et de gestion d'habitats menacés,
- ✓ L'organisation de formations à l'identification à destination des naturalistes,
- ✓ L'organisation de manifestations et d'activités de découverte, de sensibilisation et d'information auprès de tous les publics.

IMAGO

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG

e-mail : association.imago@free.fr
Site internet : <http://association.imago.free.fr>

Évolution de quelques groupes d'insectes en Alsace

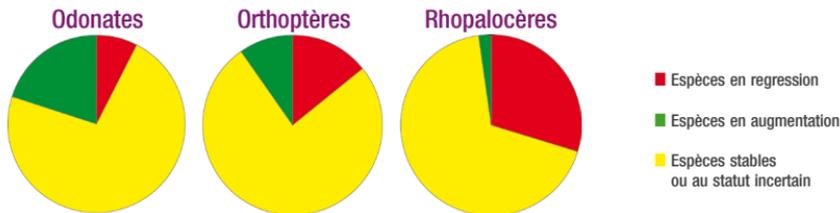
Seuls quelques ordres d'insectes, parmi les plus étudiés –Odonates, Orthoptères, Rhopalocères et Zygènes, soit 272 espèces- font ici l'objet d'une synthèse. En regard de l'estimation de 5000 espèces pour les seuls Coléoptères par exemple, cela ne représente évidemment qu'une fraction infime des insectes d'Alsace.

Beaucoup de populations d'insectes sont soumises à de fortes fluctuations annuelles d'effectifs, liées à des facteurs extérieurs multiples, en premier lieu météorologiques, qui rendent délicat d'avancer des tendances. Aussi est-il utile de rappeler que les 71% d'espèces étudiées considérées comme stables (respectivement 72% des Odonates, 76% des Orthoptères et 68 % des Rhopalocères) incluent également celles non évaluées. La proportion totale d'espèces en régression, soit 22% (respectivement 8% des Odonates, 14% des Orthoptères et 30 % des Rhopalocères), doit bien être considérée comme un minimum. Au regard de nombreux témoignages de naturalistes, elle est sans doute bien plus élevée chez les Lépidoptères en terme quantitatif.

L'analyse s'appuie principalement sur des constats de l'évolution des aires de répartition régionale : colonisation ou disparition de l'Alsace, ou d'une ou plusieurs région(s) naturelle(s) ; augmentation ou régression du nombre de stations.

Quelques exemples d'évolution rapide nous incitent à rester prudents. Ils témoignent de fluctuations spectaculaires, sans causes connues avec précision. Ainsi l'Azuré du trèfle Everes argiades, après avoir subi un déclin important à la fin du 20e siècle, est redevenu en quelques années l'un de nos Lycènes les plus communs dans nos espaces ouverts.

Au sein des trois ordres étudiés, les tendances générales se montrent sensiblement différentes. Les Odonates et les Orthoptères bénéficient d'une plasticité sans doute un peu plus grande, et de capacités colonisatrices plus élevées (espèces très mobiles). La forte proportion de Rhopalocères avec une tendance négative (30 %) traduit une « double » sensibilité, à la fois à la diminution des superficies des habitats et à leur fragmentation, mais aussi à leur évolution en terme qualitatif (intensification, déprise). L'extension significative et parfois rapide vers le nord des aires de répartition de nombreuses espèces d'affinités méridionales –surtout des Orthoptères et des Odonates- dont l'avenir nous dira s'il est précisément lié au réchauffement climatique- est le principal facteur induisant des évolutions positives dans chacun de ces 3 groupes d'insectes.





64 espèces d'Odonates font l'objet d'observations avec reproduction probable ou certaine depuis 2000 en Alsace. 1 espèce, l'Agrion orné *Coenagrion ornatum*, observée en 1985, est probablement disparue.

Au total, 13 espèces sont estimées en augmentation, contre seulement 5 en régression. Cette tendance est liée à la progression sensible d'un cortège d'espèces, majoritairement d'affinité méridionale, vers le nord et l'est de l'Europe.

Les efforts récents engagés dans la renaturation des eaux superficielles ont sans doute été un facteur localement favorable. L'ancien lit majeur du Rhin, la région naturelle de loin la plus riche (plus de 50 espèces), a ainsi largement bénéficié des travaux de renaturation depuis 20 ans. De plus, certains secteurs d'activités continuent d'étendre ou de créer des habitats aquatiques favorables, en premier l'extraction de granulats. Ceux-ci restent néanmoins accessibles surtout à des cortèges d'espèces ubiquistes ou pionnières. Dans tous les cas, la capacité de dispersion élevée des Odonates favorise la colonisation rapide des sites restaurés ou nouvellement créés.

Les causes précises de quelques espèces en régression, telles le Leste fiancé *Lestes sponsa* en plaine ou le Sympetrum déprimé *Sympetrum depressiusculum* ne sont pas clairement identifiées. Néanmoins, soulignons que cette analyse a priori plutôt favorable ne porte que sur les dernières décennies, période déjà bien postérieure aux grands travaux de rectification, d'endiguement et de canalisation de la plupart des hydrosystèmes d'Alsace, et

bien évidemment du Rhin lui-même. La dégradation –toujours active !– des rieds laisse supposer une situation négative similaire : réduction conséquente du réseau de fossés, comblement des dépressions temporaires, transformation parfois systématique des bras morts des rivières en étangs de pêche... ont probablement largement appauvri le nombre de biotopes de reproduction sur une échelle de temps plus longue.



Les Orthoptères (63 espèces considérées) révèlent une tendance globale plus négative : 6 espèces en progression contre 9 espèces en régression.

Les régressions sont principalement imputables aux pertes en superficie et en qualité des espaces prairiaux. Ceci est particulièrement vrai en plaine d'Alsace où les prairies ont, soit été remplacées par les cultures, soit été uniformisées. Le cortège d'espèces inféodées aux prairies humides et groupements herbacées des zones humides (Criquet ensanglanté *Stethophyma grossum*, Criquet des Roseaux *Mecostethus parapleurus*, Criquet palustre *Chorthippus montanus*) est le plus touché.

Les collines sous-vosgiennes, particulièrement importantes pour ce groupe d'espèces, ont été affectées par l'uniformisation du parcellaire viticole, notamment dans le Haut-Rhin, où les friches interstitielles ont quasi-disparu localement. Enfin, différents habitats refuges importants –jachères agricoles, perte de qualité des lisières et interfaces avec les milieux arborés– ont également régressé ces dernières années.

Situation commune à beaucoup d'invertébrés mais aussi de vertébrés, certaines activités humaines génèrent en plaine d'ultimes refuges : gravières, friches industrielles, voies ferrées... propices à des espèces rares, telles l'Aiolope émeraude *Aiolopus thalassinus* ou la Decticelle carroyée *Platycleis tessellata*.

Le bilan global apparaît donc plutôt négatif. En face d'apparitions d'espèces favorisées par l'élévation des températures, la fragmentation des populations et la perte des zones humides sont fortement préjudiciables. Une amélioration passe par l'extensification des pratiques agricoles associée à l'amélioration des corridors de dispersion.



144 espèces de Rhopalocères et Zygènes ont été analysées (espèces observées après 1950) : 43 sont estimées en régression (ou disparues), contre 3 seulement en progression ! Cette synthèse est surtout qualitative, et ne reflète probablement que très imparfaitement la dégradation des effectifs de nombreuses populations de plaine en un demi-siècle. La liste des espèces non revues ces 20 dernières années, probablement disparues dans la seconde moitié du 20^e siècle, est d'ailleurs éloquente (cf. encadré). Certaines étaient pourtant citées comme encore abondantes après-guerre le long du Rhin et dans les forêts de la Hardt !

Cette longue liste peut être complétée par le nombre conséquent d'espèces (au moins 16) aujourd'hui en sursis, localisées par de rares -par-

fois unique -noyaux résiduels de population. Nul doute que les sites qui les abritent constituent des « hot spots » de notre biodiversité régionale, qu'il convient de préserver rapidement de manière forte et pérenne. Il s'agit principalement de quelques pelouses sèches et prairies maigres localisées (Piémonts bas-rhinois et haut-rhinois, Jura alsacien, Hardt et lles du Rhin, Alsace Bossue et Vosges du Nord, Haguenau), ainsi que quelques ensembles prairiaux humides encore peu altérés (rieds, vallées vosgiennes et du Jura, Alsace Bossue). La superficie totale de ces sites apparaît dérisoire au regard de leur importance en terme d'enjeux régionaux, entomologiques mais également floristiques.

Les causes de la raréfaction rapide de certaines espèces forestières, telles le Morio *Nymphalis antiopa* et le Grand Sylvain *Limenitis populi* ne sont pas toujours précisément élucidées.

En plaine agricole et sur le Piémont viticole, les mêmes constats que ceux évoqués pour les Orthoptères peuvent être repris pour expliquer certains facteurs de régression, ainsi que l'emploi massif de la chimie en agriculture.

Globalement, les espèces montagnardes n'ont pas subi une régression aussi forte qu'en plaine. De rares évolutions positives récentes (Nacré de la ronce *Brenthis daphne*, Azuré du trèfle *Everes argiades*) et apparitions (souvent liées à des habitats de substitution anthropiques, comme pour La Piéride de l'Ibérie *Pieris manii*, et même des redécouvertes (Cuivré de la bistorte *Lycaena helle* dans les Hautes Vosges), ne peuvent effacer l'importance de la liste des rhopalocères disparus en quelques décennies, ou en sursis.

En dehors de la conservation pérenne et définitive des ultimes stations d'espèces spécialisées les plus remarquables, nul doute que la modération de l'emploi de la chimie dans toutes les composantes de nos paysages (agricoles, forestières, mais aussi urbaines) sera l'un des enjeux indispensables à la survie de nos papillons.



Association régie par la loi de 1924, elle a pour objet la protection et la sauvegarde des oiseaux, celles des milieux dont ils dépendent et la sensibilisation du public. Reconnue d'utilité publique, elle est une délégation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, association nationale qui a son siège à Rochefort.

OBJECTIFS

- ✓ Améliorer en permanence l'état des connaissances de l'avifaune régionale (statut et répartition des espèces, évolution des effectifs, dates d'arrivée et de départ des migrateurs, reproduction...),
- ✓ Mener des actions de protection en faveur des espèces et de leurs biotopes.

ACTIONS

La LPO Alsace mène de nombreuses actions dans la région, grâce à son réseau de bénévoles et à son équipe de salariés :

- ✓ Études (enquêtes de terrain, recensements, études d'impact...),
- ✓ Suivi et surveillance de sites sensibles,
- ✓ Actions de protection,
- ✓ Aide aux oiseaux blessés (centre de soins),
- ✓ Animations dans les écoles et à destination du grand public (initiation à l'environnement et à l'ornithologie),
- ✓ Visites guidées,
- ✓ Publications,
- ✓ Informations et conseils,
- ✓ Implication institutionnelle (participation aux commissions officielles).



Falcon pèlerin
Falco peregrinus

LPO Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 07 35

e-mail : alsace@lpo.fr
Site internet : <http://alsace.lpo.fr>

Évolution de l'avifaune alsacienne

Plus de 320 espèces d'oiseaux

observées à ce jour en Alsace et plus de 190 d'entre elles s'y sont reproduites.

En 1989,

la première liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace faisait état de 84 espèces au statut de conservation préoccupant. En 2003, cette liste a fait l'objet d'une révision : 113 des 192 espèces de l'avifaune nicheuse régionale figurent dans cette seconde liste et sont regroupées au sein des catégories suivantes:

- les oiseaux disparus (liste noire) : 15 espèces (soit 8% des oiseaux nicheurs)
- les oiseaux menacés de disparition (liste rouge) : 54 espèces (28%)
- les oiseaux non menacés pour le moment, mais qui pourraient le devenir : 44 espèces (23%)

En 2010 :

196 espèces ont niché au cours des 4 dernières décennies, 50 (26%) ont disparu ou sont en régression, 26 (13%) sont apparues ou sont en augmentation, 91 (46%) sont considérées plus ou moins stables et 29 (15%) sont des nicheurs occasionnels.



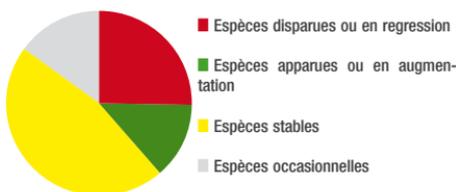
26 espèces

sont d'apparition récente ou en augmentation dont 12 inféodées aux zones humides. Ce sont souvent des espèces faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation comme les Laridés.

91 espèces

sont plus ou moins stables et les oiseaux forestiers sont les mieux représentés. Il faut cependant avoir à l'esprit que ce biotope accueille beaucoup d'espèces communes ou très communes en Alsace.

Statut des 196 espèces nicheuses en Alsace



Les espèces disparues ou en régression nichent majoritairement dans des milieux agricoles, et reflètent l'état de dégradation de ces espaces. Sont concernés les oiseaux nichant au sol comme le Râle des genêts, le Vanneau huppé ou le Tarier des prés, mais aussi les espèces vivant dans les haies et vergers comme la Pie-grièche écorcheur, le Bruant jaune ou l'Alouette lulu.

Quinze espèces d'oiseaux des milieux humides sont aussi en régression ou ont disparu d'Alsace. Ce sont majoritairement des espèces exigeantes en matière de qualité du milieu. A titre d'exemple, le Busard des roseaux, le Blongios nain et la Rousserolle turdoïde demandent un type de rose-lière particulier pour pouvoir se reproduire.

Saumon-Rhin, association créée en 1992, gère le programme de restauration des espèces piscicoles migratrices sur le bassin Rhin-Meuse. Son siège est à Oberschaeffolsheim et elle regroupe des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (67, 68, 57, 88) et des organismes de protection de la Nature (Alsace-Nature, Conservatoire des Sites Alsaciens)



OBJECTIFS

- ✓ Améliorer l'état des connaissances de la faune piscicole,
- ✓ Améliorer la libre circulation des divers poissons migrateurs historiquement présents dans le Rhin et ses affluents pour leur permettre de reconquérir les milieux aquatiques.

Pour réimplanter durablement les divers poissons migrateurs historiquement présents dans le Rhin et ses affluents, Saumon-Rhin mène de nombreuses actions sur le bassin Rhin-Meuse grâce à son équipe de salariés

ACTIONS

- ✓ Alevinage en juvéniles de saumon,
- ✓ Reconstitution d'un stock de géniteurs de saumon rhénan,
- ✓ Cartographie des habitats potentiels pour les poissons migrateurs,
- ✓ Contrôle des migrations piscicoles sur les passes à poissons du Rhin,
- ✓ Suivi de la reproduction naturelle,
- ✓ Evaluation du peuplement des juvéniles,
- ✓ Animation en milieu scolaire,
- ✓ Visites guidées sur les passes à poissons,
- ✓ Exposition itinérante.

Action de sensibilisation

Saumon Rhin

RD 228 - Lieu Dit « La Musau » -
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
Tél. : 03 88 28 75 28

e-mail : saumon.rhin@wanadoo.fr
Site internet : www.saumon-rhin.com

Évolution de la faune piscicole alsacienne

Quelque 47 espèces de poissons sont présentes à ce jour en Alsace.

En 2003

La liste rouge des poissons d'Alsace faisait état de 20 espèces au statut de conservation préoccupant (42% des espèces piscicoles régionales). Elles étaient regroupées au sein des catégories suivantes:

- les poissons disparus (liste noire) : 2 espèces (4% des espèces)
- les poissons menacés de disparition (liste rouge) : 11 espèces (23% des espèces)
- les poissons non menacés pour le moment, mais qui pourraient le devenir : 7 espèces (15% des espèces)

En 2010 :

47 espèces ont été observées durant cette dernière décennie. Parmi lesquelles 6 (13%) sont en régression, 13 (28%) sont apparues ou sont en augmentation. A titre d'exemple, la lamproie fluviatile, précédemment classée comme disparue, a de nouveau été observée dans le Rhin supérieur.

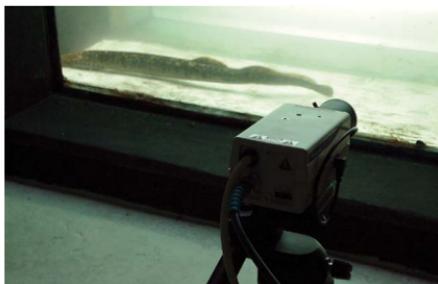
Parmi les espèces en régression sont concernés, par exemple, le Brochet, la Loche d'étang, la Lote de rivière. Ce sont majoritairement des espèces exigeantes en matière de qualité du milieu et dont les habitats ou les sites de reproduction ont été massivement détruits lors des interventions sur la morphologie des cours d'eau.

Statut des 47 espèces présentes en Alsace



13 espèces

sont d'apparition récente ou en augmentation: certaines apparitions sont la conséquence de la jonction opérée entre le Danube et le Rhin (Aspe, Vimbe, Brème du Danube par exemple : espèces originaires du bassin du Danube, qui ont pu étendre leur aire de répartition vers l'ouest). D'autres, sont des espèces anciennement présentes dans le Rhin et dont le retour s'est faite grâce à l'amélioration notable de la qualité chimique des eaux du fleuve (il s'agit des poissons grands migrateurs anadromes).



Lamproie marine *Petromyzon marinus* détectée par le système de vidéo surveillance d'une passe à poissons

Société Botanique d'Alsace (SBA)

**Société
Botanique
d'Alsace**

La Société Botanique d'Alsace, association de droit local, a pour objet la connaissance de la flore et de la végétation régionale par des sessions d'étude de terrain, des travaux collectifs et des travaux individuels. Son siège est à Strasbourg.



OBJECTIFS

- ✓ Améliorer en permanence l'état des connaissances de la flore régionale (statut et répartition des espèces indigènes et introduites, évolution des effectifs, arrivées de nouvelles espèces, etc.), servir de base de référence aux actions de protection menées par les associations de protection de la nature et aux opérations de gestion des sites et des milieux naturels.

ACTIONS

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée la Société Botanique d'Alsace mène de nombreuses actions dans la région, grâce à son réseau de bénévoles :

- ✓ Études de terrain, inventaire, cartographie,
- ✓ Mise en place d'une base de données floristique : « Brunfels »,
- ✓ Organisation de conférences, de colloques, animation grand public,
- ✓ Constitution d'une bibliothèque,
- ✓ Analyse d'herbiers,
- ✓ Publication d'une revue et d'ouvrages,
- ✓ Participation aux actions régionales de protection de la flore, de la faune et des habitats, commissions, comités, conseils scientifiques, etc. ,
- ✓ Participation aux programmes nationaux et internationaux sur la flore : Conservatoires botaniques nationaux, Grenelle de l'environnement, atlas et inventaires, etc.

Digitale à grandes fleurs,
Digitalis grandiflora

Évolution de la flore alsacienne

Plus de 2 500 espèces de plantes

(fougères, conifères et plantes à fleurs) ont été observées à ce jour en Alsace.

En 2003

La liste rouge plantes d'Alsace faisait état de 580 espèces au statut de conservation préoccupant selon les catégories suivantes:

- les plantes disparues : 38 espèces
- les plantes menacées de disparition (en danger, en déclin et vulnérable) : 153 espèces
- les plantes rares ou très localisées : 307 espèces, espèces à surveiller car elles peuvent passer dans les catégories ci-dessus.

En 2010

La liste rouge a été augmentée de 35 espèces, notamment au niveau des espèces localisées dans les zones humides ou sèches. La disparition de plusieurs espèces a été confirmée. Globalement, le nombre de stations des plantes de la liste rouge diminue, ce qui fragilise les populations existantes.

La flore forestière est stable, la flore des milieux humides continue à perdre des stations. La flore de certaines pelouses sèches, en particulier au niveau des collines sous-vosgiennes, risque de disparaître du fait de la recolonisation arbustive, de l'extension du vignoble et de l'élimination des vergers, des pierriers et des friches.



De nouvelles plantes adventices sont apparues en Alsace, notamment dans les zones ouvertes anthropisées, en grande culture et le long des voies de communication.

Dans les milieux agricoles, la disparition des plantes anciennes des moissons est contre balancée par l'apparition de nouvelles espèces nord-américaines, asiatiques ou de l'hémisphère sud. Des plantes ornementales ou alimentaires,

échappées des cultures, sont également en extension dans les zones ouvertes.

Certaines espèces envahissantes sont particulièrement agressives. La Renouée du Japon, l'Impatiète de l'Himalaya, le Solidage du Canada, le Sénéçon du Cap et localement l'Ambroisie posent des problèmes de gestion des espaces naturels et semi-naturels et de santé publique.

Botrychium lunularia. Liste rouge Alsace – Rare, Protection régionale

Diphasiastrum oellgaardii Liste Rouge Alsace En Danger

Agence de l'eau Rhin-Meuse



L'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public du ministère chargé du développement durable, concourt à la politique de l'eau pour une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en facilitant les diverses actions d'intérêt commun.

MISSIONS et DOMAINES D'ACTION

Au niveau de la nation, l'agence de l'eau met en œuvre les orientations prioritaires de l'Etat et ses engagements européens comme ceux liés à la directive cadre sur l'eau et à la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

Au niveau de son territoire, le bassin hydrographique, elle construit et met en œuvre les objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en place et validés par le comité de bassin, y compris pour les aspects liés à l'eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

L'agence de l'eau intervient dans les trois grands domaines que sont la gouvernance, la gestion de l'eau, les mesures territoriales pour le bon état des eaux et leurs protections :

- ✓ Les actions de connaissance, de planification et de gouvernance avec l'acquisition de données environnementales, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau,
- ✓ Les mesures nationales de gestion de l'eau (y compris la solidarité avec les communes rurales),
- ✓ Les mesures territoriales de gestion de l'eau motivées par des objectifs de bon état des eaux (directive cadre), la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de protection contre les crues.

De 2007 à 2012

Le 9^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau conduit à répondre à 6 défis majeurs pour l'eau avec 200 millions d'euros de crédits par an. Ces défis portent sur la pollution, la santé, la nature et la biodiversité, la rareté, la gouvernance et l'aménagement du territoire.



Principales actions en faveur de la biodiversité

L'objectif de reconquête des cours d'eau et des eaux souterraines, fixé aux Etats membres de l'Union, demande un effort indispensable en faveur de la restauration écologique des milieux et des habitats aquatiques. Cet enjeu, en lien direct avec la préservation de la biodiversité, est pleinement pris en compte par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

En partenariat avec les collectivités et les associations, l'agence de l'eau Rhin-Meuse mène une politique de restauration des cours d'eau et des zones humides. Les études, les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau, qui visent aussi la restauration de la continuité écologique, concernent aujourd'hui près de 50% des cours d'eau du bassin et 80% des cours d'eau principaux.

En Alsace, de nombreux cours d'eau font l'objet de programmes de restauration ou d'entretien : l'Ill, la Sauer, le Seltzbach, la Zorn, l'Isch, le Muhlbaechel, la Souffel, l'Ehn, Le Giessen, la Kirneck, la Bruche, la Weiss, la Fecht, etc.

Sur les 6 dernières années

A l'échelle du bassin Rhin-Meuse, 928 hectares de zones humides ont été protégés par maîtrise foncière et 1 260 autres hectares ont été restaurés ou recréés.



Delta du ruisseau de Saint-Jacques

Actions réalisées et en cours en Alsace

De nombreux projets de préservation ou de reconquête des zones humides ont été engagés. On peut citer par exemple :

- sur la bande rhénane : restauration de l'île du Rohrschollen, programme Interreg « redynamisation du Vieux Rhin »,
- dans la Plaine de l'Au : préservation et restauration de zones humides en Petite Camargue Alsacienne,
- dans la vallée de la Lauter : acquisitions foncières de zones humides à Wissembourg et à Lauterbourg,
- dans les rieds : acquisitions foncières dans les rieds de la Zembs, de la Schernetz, de l'Ill...,
- la création de mares sur les communes d'Erstein, Krautergersheim, Romanswiller, Beinheim, etc.

L'Agence propose aussi aux collectivités un dispositif « zéro pesticides » qui leur permet de s'engager dans une démarche de réduction voire de suppression complète de l'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion de leur voirie et de leurs espaces verts.

Communes déjà engagées : Mundolsheim, Betschdorf, Bantzenheim, la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Communauté de Communes du Ried Brun.

Afin de prendre en compte les enjeux du SDAGE, d'autres chantiers pilotes sont initiés : effacement d'ouvrages, création de zones de surinondation, implantation de zones humides en sortie de station d'épuration...

Communauté Urbaine de Strasbourg

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Créée en 1967, la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) regroupe aujourd'hui 28 communes. Ces 28 communes conservent chacune leurs actions propres en ce qui concerne la vie quotidienne des habitants et leur identité culturelle spécifique.



La CUS bénéficie d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel reconnu au niveau international.

Il représente à la fois un élément d'identité locale et un élément fort d'attractivité du territoire. Les espaces le long du Rhin regroupent les milieux les plus remarquables: ils correspondent à l'ancien champ d'inondation du fleuve et se constituent d'une mosaïque de milieux abritant le cortège d'espèces le plus diversifié en région continentale. Ce secteur fait l'objet de mesures de gestion et de protections appropriées notamment menées par les communes.

Dans une agglomération de forte densité, le défi majeur est ainsi d'allier la préservation du patrimoine naturel à la satisfaction des attentes des citoyens en matière de cadre de vie et de loisirs.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

L'intercommunalité est une pratique qui recouvre les actions dans des domaines de compétences très précis :

- ✓ La voirie et la signalisation,
- ✓ Les transports urbains (dont le tram),
- ✓ L'eau et l'assainissement,
- ✓ Le ramassage des ordures ménagères,
- ✓ L'urbanisme, l'habitat, le développement économique.

Espace vert de la Robertsau

VILLE et COMMUNAUTÉ URBAINE

1 Parc de l'étoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 60 90 90

e-mail : courrier@strasbourg.eu
Site internet : www.strasbourg.eu

Principales actions en faveur de la biodiversité

Protéger et étendre la biodiversité

est de la responsabilité des collectivités territoriales c'est pourquoi la CUS assure le suivi de la biodiversité, favorise les projets d'urbanisme qui intègrent la nature et développe l'éducation à la biodiversité, en partenariat avec la société civile.

L'agriculture périurbaine

La CUS vise également à pérenniser l'agriculture périurbaine et à l'orienter autant que possible vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement, pour la distribuer directement sur le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg. Cette stratégie de parcimonie dans l'usage des terres, destinées à une agriculture "de sens", serait aussi plus génératrice de biodiversité.

Gestion des cours d'eau et zones humides

Le transfert des compétences des communes à la CUS pour la gestion des cours d'eau non domaniaux, l'a amenée à une gestion plus globale des espaces mixtes, privés et publics. Quant aux zones humides, elles font l'objet d'un projet d'inventaire et de plan de gestion approprié.



La démarche Zéro pesticides

Engagée en décembre 2007, cette démarche a enclenché une nouvelle conception de la nature qui dorénavant a droit de « cité » au cœur des zones urbanisées. Aujourd'hui il est attendu de la nature en ville, de devenir un élément clé d'une nouvelle qualité urbaine au bénéfice de la biodiversité.

Cette alliance implique une acculturation des services de la CUS afin de l'intégrer en amont, lors de la planification et de l'aménagement urbain et bien entendu dans les plans de gestion des espaces publics. C'est aussi le regard et les pratiques des concitoyens qui peuvent porter ces enjeux de biodiversité à travers des techniques de jardinage plus écologique et une acceptation de la végétation spontanée.

Appuyé sur l'armature des trois trames structurantes de l'agglomération (verte, bleue et transports collectifs), le projet EcoCité a pour objectif de faire de Strasbourg une métropole verte et responsable, consciente des enjeux environnementaux et climatiques qui se présentent à ce siècle.



Conseil Général du Bas-Rhin



Le Conseil Général du Bas-Rhin c'est avant tout...
44 conseillers généraux



MISSIONS

- ✓ Soutenir les aides en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées avec l'adoption de deux schémas départementaux 2010 – 2014,
- ✓ Développer des actions en matière d'insertion sociale et contre l'exclusion : RSA, job dating, pass accompagnement,
- ✓ Renforcer l'aménagement du territoire bas-rhinois en infrastructures et transports adaptés : bus express entre Wasselonne et Strasbourg, participation aux grands chantiers routiers, ferroviaires (TGV Est européen), plan vélo, mise en accessibilité progressive aux personnes à mobilité réduite des autocars du réseau 67,
- ✓ Favoriser des mesures en faveur de l'habitat auprès des propriétaires et locataires bas-rhinois avec notamment en 2010 plus de 600 Pass foncier conclus en 8 mois,
- ✓ Innover une politique jeunesse en phase avec les attentes des publics : nouveau site internet jeunes www.pass-age.fr, des dispositifs ingénieux comme le pass engagement,
- ✓ Être une collectivité de proximité au service des territoires du Bas-Rhin, avec à ce jour plus de 20 contrats de territoires et une forte territorialisation de ses services,
- ✓ Proposer une offre culturelle plurielle et complémentaire : le château du Haut Koenigsbourg, le Vaisseau (lieu de découverte scientifique), les archives départementales avec l'état civil numérisé.

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9

TEL : 03 88 76 67 67
Site internet : <http://www.bas-rhin.fr/>

Principales actions en faveur de la biodiversité

Voté en juin 1999 : Le schéma Départemental des Espaces Naturels

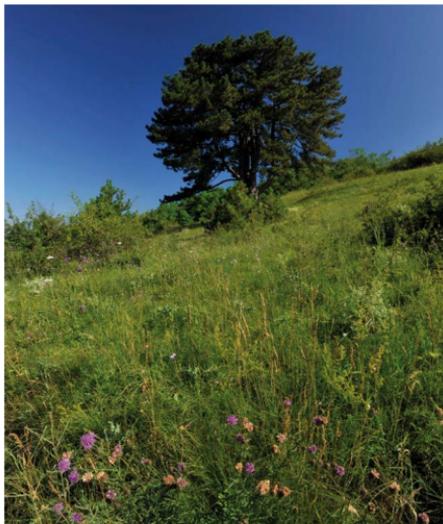
Il constitue le document cadre d'intervention du Département en matière d'espaces naturels et de préservation de la biodiversité.

Ses principales dispositions portent sur les outils suivants (en maîtrise d'ouvrage directe ou en accompagnement technique et financier selon les cas) :

- **La connaissance des milieux naturels** (inventaire spécifique comme les zones humides, ou connaissance via des soutiens aux associations naturalistes),
- **Le maintien des verges traditionnels** hautes-tiges,
- **Les mesures agri-environnement** en montagne et dans les rieds qui permettent le maintien et l'extensification des pratiques agricoles dans les milieux remarquables,
- **La maîtrise foncière** (ou politique « ENS ») à l'amiable ou via la préemption, avec notre partenaire le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la gestion des sites,
- **La surveillance des milieux naturels** (dispositifs gardes-nature avec l'ONF),
- **Les outils réglementaires** (en particulier le suivi des APPB et des RNN issus du premier schéma),

• **Des actions ciblées** sur certaines espèces (hamster, cistude, batraciens...),

• **Certains dispositifs financiers** de soutien aux initiatives communales ou associatives (plantations de haies, travaux de renaturation...).



Actions en cours

Ce schéma départemental est actuellement en cours de redéfinition afin de doter le département d'un cadre d'intervention réactualisé, intégrant les évolutions européennes et nationales en la matière, et aussi les autres politiques départementales prenant déjà en compte la dimension « biodiversité » (gestion des bords de routes, sports de nature...)

Conseil Général du Haut-Rhin

Conseil Général



Haut-Rhin

31 Conseillers Généraux et 2 413 agents
au service de 750 893 habitants.



Le Département du Haut-Rhin assume, outre ses obligations légales, notamment du domaine social et médico-social, un grand nombre d'actions volontaristes novatrices. Parmi celles-ci, il convient de citer, dans le domaine de l'environnement, la généralisation des plans de gestion de l'espace rural et péri-urbain (GERPLAN). Construite avec et pour les territoires en faveur de la nature, des paysages et d'une agriculture respectueuse de l'environnement, cette démarche constitue un véritable schéma départemental du cadre de vie.

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie assure par ailleurs un appui important en ingénierie aux collectivités.

Les grands domaines d'intervention du Département sont en matière de fonctionnement :

- ✓ Solidarité, Habitat : 306 M€
- ✓ Transports et Infrastructures : 42 M€
- ✓ Enseignement, Jeunesse, Sport, Culture : 29 M€
- ✓ Environnement : 7 M€

Les grands investissements sont essentiellement consacrés aux thèmes suivants :

- ✓ Transports et Infrastructures : 79 M€
- ✓ Enseignement, Jeunesse, Sport, Culture : 31 M€
- ✓ Développement économique : 27 M€
- ✓ Solidarité, Habitat : 24 M€
- ✓ Environnement : 20 M€



Etangs d'Altenach

CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

100 Avenue d'Alsace BP 20351

68006 COLMAR Cedex

TEL : 03 89 30 68 68

Site internet : <http://www.cg68.fr/>

Principales actions en faveur de la biodiversité

Milieux forestiers :

La collectivité est propriétaire d'un domaine forestier qui s'étend sur 741 ha dans les vallées de la Doller et de la Fecht. Le remplacement progressif des essences allochtones, les coupes sanitaires et la sécurisation des sentiers ouverts au public y constituent l'essentiel des interventions sylvicoles. Près de 65% des surfaces (480 ha) sont laissées en libre évolution en raison de leur forte naturalité.

Milieux humides :

Depuis 1982, le Département du Haut-Rhin mène une politique active de préservation et de restauration des zones humides. L'acquisition à ce jour de 29 sites, soit près de 680 ha, rassemble la palette des zones humides représentatives de la Haute Alsace avec leur faune et leur flore spécifiques : milieux rhénans, tronçons de rivières, étangs, tourbières, marais, canaux désaffectés...

Milieux ouverts/agricoles :

Dans le cadre des GERPLAN, les zonages servant de base aux MAET sont discutés localement, avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les agriculteurs mais également les élus locaux et les représentants associatifs. Cette concertation aboutit à des cahiers des charges et à des zonages pertinents et localisés sur les secteurs présentant les enjeux les plus forts (zone herbagère, zone inondable, zone à intérêt pour la biodiversité...).



Milieux urbains/péri-urbains :

Le GERPLAN s'intéresse aussi aux franges périurbaines des communes, pour économiser le foncier agricole et naturel (zone des vergers traditionnels hautes-tiges), et favoriser une gestion différente de ces zones. Ainsi, des actions visant à une « gestion différenciée » (abandon de l'utilisation des pesticides, plan de désherbage...) des milieux urbains et périurbains sont soutenues. Ce type de gestion a même été étendu aux zones industrielles comme par exemple dans la Communauté de Communes de Cernay.

Conseil Régional d'Alsace



Adoptée en 1982, la loi dite de décentralisation définit un nouveau partage de compétences entre l'Etat et les collectivités locales, dont la Région. Réunis en assemblée ou en commissions, les élus définissent et gèrent les grands axes de l'action régionale.

Le 2 mars 1982, grâce à la loi dite de décentralisation, chacune des 22 Régions (dont le territoire est délimité depuis 1956) est administrée par un Conseil Régional, ayant pour exécutif le Président du Conseil Régional. Les citoyens ont élu pour la première fois, en mars 1986, leurs Conseillers Régionaux pour une durée de 6 ans.

COMPÉTENCES PLURIELLES ET COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Education : lycées, apprentissage, formation professionnelle,
- ✓ Aménagement du territoire,
- ✓ Transport : ferroviaires, transports publics routiers interdépartementaux.

L'Etat partage certaines de ses compétences avec les collectivités territoriales et particulièrement avec les Régions, notamment dans la planification, l'élaboration et la réalisation de Contrats de Projets (anciennement contrat de plan) pour la réalisation d'infrastructures nationales (TGV, Universités...). Une clause de compétence générale permet également aux Régions de s'approprier d'autres compétences, dont celle de l'environnement.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Le Conseil Régional d'Alsace est constitué de 47 élus (29 pour le Bas-Rhin et 18 pour le Haut-Rhin), organisés de la façon suivante :

- ✓ L'Assemblée plénière : constituée de tous les Conseillers Régionaux (vote le budget de la Région et détermine les grands axes de l'action régionale),
- ✓ La Commission Permanente : élue par l'assemblée plénière et composée de 31 conseillers régionaux, elle se réunit une fois par mois et assure la permanence du Conseil Régional (délibère sur toutes les questions soumises par le Président et individualise les crédits inscrits au budget),
- ✓ Les Commissions : les commissions thématiques instruisent les dossiers relevant des différentes compétences régionales et proposent un avis au Président de Région.

BUDGET

- ✓ En 2010, le budget régional s'élève à 778 M€ dont 16,1 M€ pour l'environnement.



RÉGION ALSACE

1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
TEL : (+33) 3 88 15 68 67

Site internet : <http://www.region-alsace.eu/>

Principales actions en faveur de la biodiversité

Initiation dès 1980 de la politique régionale en faveur des milieux naturels et de la biodiversité

La trame verte

La trame verte a été lancée en 2003 : elle constitue le plan régional en faveur de la biodiversité, qui a pour objectifs la préservation du patrimoine naturel et paysager, l'amélioration du cadre de vie des citoyens et l'organisation de l'utilisation de l'espace dans notre région. Cette politique consiste à rétablir des connexions entre les milieux naturels afin de créer un maillage régulier sur l'ensemble de l'Alsace : ce réseau doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et de se disperser sans entraves. La trame verte prend en compte aussi bien la nature ordinaire que la nature remarquable et s'applique tant en ville qu'en zone rurale.

Trois principes d'intervention guident l'action régionale :

- intégration de la trame verte dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- maintien de la trame verte existante et densification des corridors;
- gestion des zones de conflit, actuelles et futures, entre les projets d'aménagements et la trame verte.

Les réserves naturelles régionales

Depuis 2002, les Régions ont la compétence d'instituer des Réserves Naturelles Régionales. Les anciennes réserves naturelles volontaires agréées (RNVA) ont vocation à devenir des réserves régionales, sous réserve de l'accord des propriétaires concernés. La Région Alsace a défini sa politique

de mise en œuvre des réserves régionales en décembre 2006, selon les modalités suivantes :

- Sites offrant un intérêt écologique au moins régional;
- Priorité aux sites qui constituent l'armature de trame verte existante;
- Classement pour une durée illimitée;
- Maintien de l'accessibilité au public, quel que soit le propriétaire.

12 RNVA sur 13 (2220 ha) ont manifesté leur volonté d'intégrer le statut de réserve naturelle régionale et en 2008, deux nouveaux classements ont eu lieu à Wegscheid et Wildenstein, sur une centaine d'hectares chacun.

Mesures agri-environnementales

La mise en œuvre de mesures agri-environnementales dans les 13000 ha de la zone inondable de l'III et dans le territoire des parcs naturels régionaux

Projets en collaboration avec les associations à vocation environnementale :

Soutien au CSA dans le cadre de son programme de sauvegarde des espaces naturels remarquables (560 ha dans la zone inondable de l'III et dans les PNR)

Suivi des effets sur la biodiversité, en partenariat avec ODONAT et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : 23 indicateurs parmi les principaux groupes faunistiques, calculés à partir de 800 points de relevés.

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Alsace a été créée en janvier 2010 à partir de la fusion de la DIREN, DRE et DRIRE dont elle reprend les missions.

La DREAL pilote les politiques de développement durable résultant des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

MISSIONS

Sous l'autorité du Préfet de région, elle :

- ✓ Assure l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables,
- ✓ Se charge de l'évaluation de l'impact environnemental des plans, programmes et projets, oriente les décideurs et assiste les autorités administratives dans leur rôle environnemental,
- ✓ Promeut la participation des citoyens et contribue à leur information, formation et éducation aux enjeux du développement durable,
- ✓ Diffuse très largement les données environnementales.

ORGANISATION

La DREAL Alsace est organisée en cinq services thématiques :

- ✓ Le service énergie, climat, logement et aménagement,
- ✓ Le service milieux et risques naturels,
- ✓ Le service risques technologiques,
- ✓ Le service transports,
- ✓ Le service connaissance évaluation et développement durable.



DREAL Alsace

B.P. 81005/F

67070 Strasbourg cedex

Tél : 03 88 13 05 00.

Site internet : <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/>

Principales actions en faveur de la biodiversité

La DREAL mobilise les acteurs par la sensibilisation, l'information et une démarche participative.

Elle développe une réflexion collective dans le cadre du Comité Alsacien de la Biodiversité pour un Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la Stratégie de Création d'Aires Protégées, assure la gestion concertée de Natura 2000, axe essentiel de la politique de l'Etat, anime et suit l'activité des parcs naturels régionaux. Elle initie les atlas de biodiversité communale ou intercommunale.

La DREAL mobilise et met à disposition la connaissance et l'expertise

Elle contribue au suivi de la biodiversité, aux inventaires nationaux, au système national d'information sur la nature et le paysage et facilite l'accès à l'information et aux bases de données nationales.

Elle pilote la modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), soutient l'atlas de la faune, la mise en ligne des bases de données, les compléments aux listes rouges du territoire de la conférence franco-germano-suisse, anime le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.



La DREAL améliore la prise en compte de la biodiversité par les politiques publiques

Elle vise un équilibre entre développement et préservation de la biodiversité.

Elle pilote et finance la politique du patrimoine naturel et paysager.

Elle s'assure avec les services départementaux et les collectivités :

- de l'évitement des impacts avant leur réduction et leur compensation (études d'incidences Natura 2000, évaluation environnementale, etc.) ;
- de la protection de la biodiversité au travers d'un réseau efficient d'espaces protégés (environ 20 % de l'Alsace), d'actions spécifiques pour les espèces patrimoniales (hamster, crapaud vert, etc.), de dérogations à la protection des espèces, des CITES ; et du pilotage de la police de l'environnement.
- du rétablissement des continuités écologiques et de la qualité des cours d'eau et de plan d'action « zones humides ».

L'Office National des Forêts est un EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) chargé de la gestion des forêts publiques.



LES FORÊTS PUBLIQUES EN ALSACE

- ✓ Ces dernières représentent 250 000 ha en Alsace, soit 30 % du territoire régional,
- ✓ Elles appartiennent pour 1/3 à l'Etat (forêts domaniales) et pour 2/3 à 700 collectivités,
- ✓ Le cadre de la gestion est fixé par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 qui préconise de gérer la forêt de manière à conserver sa vitalité, sa diversité biologique, sa productivité et sa capacité à satisfaire ses fonctions écologiques, économiques et sociales sans causer de préjudice aux écosystèmes,
- ✓ 78 000 ha, soit 56 % du réseau Natura 2000 alsacien est situé en forêt publique.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Direction Territoriale Alsace - Cité administrative - 14, rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg cedex

TEL :03-88-76-76-40
e-mail : dt.alsace@onf.fr
Site internet : <http://www.onf.fr/alsace>

Principales actions en faveur de la biodiversité

La conservation de la biodiversité dans la gestion courante

Cette conservation revêt plusieurs aspects :

- favoriser les essences et les peuplements adaptés aux stations forestières, tout en intégrant les sensibilités au changement climatique ;
- maintenir des structures de peuplement variées, majoritairement régulières, mais aussi irrégulières, notamment en cas d'enjeux paysagers ou écologiques particuliers ;
- conserver des arbres « biologiques » (arbres morts ou à cavité) et des flots de vieillissement bien répartis sur le territoire ;
- garantir le maintien de la richesse minérale des sols par une récolte adaptée du menu bois dans le cadre du développement du bois énergie ;
- préserver et restaurer les milieux aquatiques.

La biodiversité remarquable

Pour la biodiversité remarquable, des mesures dédiées sont mises en œuvre :

- création de réserves biologiques dirigées où sont menées des actions de génie écologique : extraction d'épicéas dans des tourbières, fauche ou entretien de pelouses intraforestières... 17 sites pour 3 200 ha sont actuellement classés ;
- création de réserves biologiques intégrales représentatives des grands types forestiers alsaciens dans lesquelles toute action de récolte de bois est proscrite ; 7 sites de grande surface sont d'ores et déjà classés ; 3 projets seront instruits



prochainement dont un de 250 ha en forêt de Haguenau et un de 350 ha dans la forêt de la Harth.

L'ONF s'est aussi beaucoup investi ces dernières années dans de nombreux **projets européens LIFE ou INTERREG d'amélioration de la connaissance environnementale ou de réalisation de travaux de restauration écologique**. L'établissement concerte annuellement ses décisions et évolutions techniques à l'occasion d'une réunion de son CORST, Comité Régional Scientifique et Technique qui rassemble tous ses partenaires scientifiques, institutionnels et associatifs.

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges



Avec en son cœur les Hautes-Vosges, le Parc plonge vers les vallées vosgiennes et haut-rhinoises, le plateau des Mille Étangs, le pays sous-vosgien et le piémont viticole alsacien. Les hautes chaumes s'ouvrent sur des tourbières et des forêts parsemées de lacs et d'étangs. Puis viennent les pelouses calcaires et la vigne. Très visité, ce territoire est également très habité.

Il compte 256 000 habitants sur les départements des Vosges, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. C'est la raison pour laquelle les trois régions concernées par ce territoire, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, ont souhaité en 1989 la création d'un Parc naturel régional dont la superficie est aujourd'hui de 3000 km² et auquel adhèrent 208 communes.

OBJECTIFS

- ✓ Concilier la préservation des patrimoines et le développement économique local.

ACTIONS

Son principe d'action est la concertation avec tous les acteurs du territoire. Ses méthodes privilégiées : l'innovation, l'expérimentation mais aussi l'information et la sensibilisation des publics et de ses partenaires.

- ✓ Agir pour la biodiversité,
- ✓ Concilier accueil et préservation de la grande crête,
- ✓ Gérer durablement notre espace et cadre de vie commun,
- ✓ Connaître les patrimoines et favoriser la vie culturelle,
- ✓ Valoriser nos produits, ressources et savoir-faire,
- ✓ Informer et sensibiliser les publics aux richesses et enjeux,
- ✓ Exposition itinérantes.



Parc naturel régional des Ballons
des Vosges (PNRBV)

Maison du Parc

1 cour de l'Abbaye - 68 140 Munster

Téléphone : 03.89.77.90.20

Fax : 03.89.77.90.30

Email : info@parc-ballons-vosges.fr

Web : www.parc-ballons-vosges.fr

Principales actions en faveur de la biodiversité

Près d'un quart du territoire du Parc des Ballons des Vosges fait aujourd'hui partie du réseau Natura 2000.

La mise en oeuvre de Natura 2000 repose essentiellement sur la concertation et l'animation, deux domaines dans lesquels l'expérience du Parc est reconnue. Il est aujourd'hui opérateur et animateur de la quasi-totalité des sites présents sur son territoire.

Les mesures agri-environnementales sur les Hautes Chaumes

Le maintien de la richesse biologique des Hautes Chaumes est directement lié à l'encouragement d'une agriculture extensive.

Sur plus de 80 % des 3500 ha de chaumes des Hautes-Vosges, des contrats ont été signés entre des agriculteurs volontaires et l'Etat dans le cadre de « Mesures agri-environnementales ». Des financements de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin rétribuent ainsi ces agriculteurs qui s'engagent en contrepartie à respecter un certain nombre de règles de gestion. Au final sur ces chaumes bénéficiant de contrats, aucun produit phytosanitaire n'est autorisé et près de 60 % des surfaces ne reçoivent aucune fumure ou amendement.



Sensibilisation des publics et Schéma Départemental des Espaces

La Maison du Parc à Munster a accueilli 3 expositions temporaires consacrées à la biodiversité : « Nature sur toute la ligne, la biodiversité dans le Parc des Ballons des Vosges » consacrée aux espaces remarquables, « Hommes et Nature, nos vies sont liées », une exposition ludique qui a permis de sensibiliser les scolaires et le jeune public pendant tout l'été et « Jardinez naturellement », une exposition qui sera enrichie de conférence, atelier, conte et troc de graines. Des expositions qui tourneront ensuite sur le territoire du Parc et en dehors. 10 000 personnes visitent annuellement la Maison du Parc.

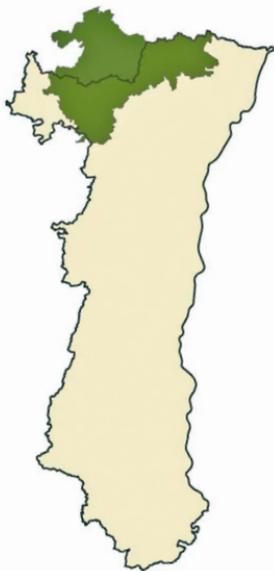
Pour faire découvrir les richesses et enjeux du sud du massif des Vosges, le Parc dispose de trois points d'accueil : la Maison du Parc à Munster (68), l'Espace Nature Culture à Château-Lambert (70) et le point estival du Grand Ballon sur la Grande Crête qui accueillent près de 15 000 personnes chaque année. Le site internet enregistre près de 10 000 connexions mensuelles.

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord



Le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc) est un syndicat mixte, qui regroupe des collectivités (Régions, Départements, communes et intercommunalités), auxquelles s'ajoutent des collectivités associées (villes porte et villes périphériques, ainsi que des organismes partenaires (chambres consulaires, ONF).

Créé en 1975, le Parc s'étend sur 1305 km² (dont 60 % de forêt) sur l'Alsace et la Lorraine et possède 113 communes.



En 1989, le Parc est devenu Réserve de Biosphère dans le cadre du programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO qui consiste à promouvoir un mode de développement basé sur les ressources locales et la participation citoyenne tout en protégeant ses richesses naturelles et culturelles.

En 1998, le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Naturpark Pfälzerwald sont devenus une seule Réserve de Biosphère Transfrontalière. Cette reconnaissance n'est pas une consécration, mais au contraire l'affirmation d'une responsabilité, celle d'un territoire fragile dont le passé, le présent et l'avenir appartiennent à l'humanité.

MISSIONS

- ✓ Le Parc a des missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection des patrimoines, du développement local et de l'éducation et de l'information.

SYCOPARC

Maison du Parc/Le Château - B.P. 24

F-67290 LA PETITE PIERRE

Tél : 03 88 01 49 59 -

Fax : 03 88 01 49 60

E-mail : contact@parc-vosges-nord.fr

Web : <http://www.parc-vosges-nord.fr/>

Principales actions en faveur de la biodiversité

Création d'une réserve forestière intégrale transfrontalière Adelsberg-Lutzelhardt

Créée en 2000 par l'Etat français et le Land de Rhénanie-Palatinat grâce à l'existence de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald, la réserve forestière intégrale transfrontalière Adelsberg-Lutzelhardt, première de ce type en France, couvre une surface de 400 ha.

Actions en cours :

- Mise en place d'un protocole par l'ONF et le centre de recherche de Trippstadt pour suivre l'évolution naturelle de cette forêt en l'absence de travaux sylvicoles dans le cadre d'un programme Interreg.
- Réalisation d'un inventaire ornithologique mené sur la totalité de la réserve.
- Application du principe de non intervention pour permettre le développement des cortèges saproxylophages, moins présents dans les forêts exploitées.



Rétablissement de la fonctionnalité écologique des ruisseaux sur grès

Cette action se situe dans le cadre du site Natura 2000 cours d'eau sur grès. Elle vise à effacer des petits étangs en barrage sur les ruisseaux de première catégorie pour rétablir le transport sédimentaire et la libre circulation de la faune aquatique dont la lamproie de Planer, le chabot et la truite fario.

Actions en cours :

- Mise en œuvre d'expérimentations sur des étangs domaniaux (10 sur la Bildmehle et 4 sur le Moosbach) sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF et coordination du Sycoparc, opérateur du site Natura 2000.
- Réalisation d'un état initial de la faune et de la flore aquatiques par l'ONEMA pour un suivi continu avec un complément hydromorphologique et physico-chimique. Cette action devrait s'amplifier dans l'avenir.

A misty forest landscape with a white rectangular box containing text. The background shows a dense forest of trees, some evergreen and some bare, shrouded in a thick layer of mist or fog. The sky is overcast with soft, grey clouds. The overall mood is serene and somewhat somber.

“Dix propositions associatives”

pour lutter contre la perte de la biodiversité en Alsace

Dix propositions associatives

Pourquoi ?

Les différents exposés présentés au cours du colloque mettent en évidence une perte de biodiversité plus ou moins importante suivant les groupes faunistiques ou floristiques étudiés et suivant les milieux naturels concernés.

Il est indéniable que des efforts ont été faits au cours des dernières années ou décennies pour améliorer la qualité des eaux et la diversité des forêts, pour accroître la surface des espaces verts dans les villes, et, avec la trame verte et bleue, pour laisser un peu de place à la biodiversité dans les milieux ouverts et agricoles.



Mais ces efforts sont encore insuffisants ! De nombreuses espèces de la faune et de la flore sont menacées. Il est urgent d'inverser la tendance.

Dans ce but, les associations spécialisées réunies autour des deux Fédérations Alsace Nature et ODONAT proposent dix mesures phares qui permettront de limiter l'érosion de la biodiversité au cours des prochaines années ou décennies.

Ces propositions sont à la fois ambitieuses pour la biodiversité et raisonnables dans leur réalisation. Nous souhaitons que l'État et les collectivités territoriales s'engagent à tout faire pour atteindre ces objectifs.



Milieux forestiers

- 1.** Augmenter notablement la surface des futaies irrégulières dans les forêts publiques au cours des prochaines années et s'assurer que les prélèvements soient nettement inférieurs à la production biologique afin de garantir la présence d'une nécromasse suffisante indispensable à la biodiversité.
- 2.** Conforter le réseau de Réserves Naturelles Nationales ou Régionales (Cirque du Wormspel, secteur du Donon, Champ du Feu...) et de Réserves Biologiques Intégrales, afin d'arriver à un minimum de 10 % de la surface forestière publique en Réserves.



Milieux humides

- 3.** Revitaliser l'ensemble des cours d'eau alsaciens pour retrouver un équilibre au plus proche de leur dynamique naturelle en favorisant toutes les actions de renaturation, et notamment pour les grandes rivières :
 - en instaurant des fuseaux de mobilité sur l'ensemble des derniers tronçons à lit mobile ;
 - en poursuivant les travaux de reconnection au fleuve pour les forêts rhénanes encore déconnectées du Rhin, et en imposant les inondations écologiques sur tous les sites reconnectés (existants et futurs).
- 4.** Protéger légalement toutes les dernières grandes zones humides.



Milieus urbains et péri-urbains

- 5.** Atteindre l'objectif « Zéro-phyto » dans toutes les communes d'Alsace d'ici 10 ans.
- 6.** Mettre en place une trame verte et bleue dans toutes les zones urbaines et préserver les ceintures naturelles et semi-naturelles péri-villageoises.



Milieus ouverts

- 7.** Redonner une place à la biodiversité dans les milieux agricoles intensifs dans les 10 ans :
 - Diversifier 30 % de l'assolement des zones de monocultures annuelles ;
 - Doubler la proportion de milieux à forte biodiversité (prairies, vergers, haies...);
 - Réduire de 50 % l'utilisation des pesticides.
- 8.** Dans les Rieds, reconquérir des surfaces de prairies extensives partout où cela est possible, conforter les mesures agri-environnementales existantes et créer une grande Réserve Naturelle du Ried centre-Alsace.



Suivi de la biodiversité

- 9.** Lancer "L'Atlas de Biodiversité des Communes" dans chaque commune d'Alsace et réaliser en parallèle un état des lieux complet de la biodiversité en Alsace, couplé à la publication d'un nouveau livre rouge de la nature menacée en Alsace en 2013.
- 10.** Renforcer le programme SIBA -Suivi d'Indicateurs de Biodiversité en Alsace- (l'étendre à la flore et aux milieux naturels) et **organiser tous les 5 ans un colloque avec un bilan sur l'évolution de la biodiversité en Alsace.**

Programme du Colloque "la Biodiversité en Alsace"

1^{er} octobre 2010 - Colmar

ACCUEIL et
OUVERTURE

ACCUEIL

M. Gilbert MEYER / Maire de Colmar

& M. Yves MULLER / Président de l'Office des DOnnées NATuralistes d'Alsace

OUVERTURE DU COLLOQUE

M. Pierre-Etienne BISCH / Préfet de la Région Alsace

& M. Philippe RICHERT / Président de la Région Alsace

LA BIODIVERSITÉ : ASSURANCE-VIE DES GÉNÉRATIONS FUTURES

M. Yvon LE MAHO / Président du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

MILIEUX
FORESTIERS

LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

M. Yves MULLER / Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

ACTIONS ENGAGÉES POUR LUTTER CONTRE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

M. Jean-Luc DUNOYER / Directeur territorial de l'Office National des Forêts

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU MASSIF VOSGIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

M. Michaël WEBER / Président du SYCOPARC

MILIEUX
HUMIDES

LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX HUMIDES

MM. Jean BARBERY & Gérard BURKARD / Présidents de BUFO et de Saumon-Rhin

L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : EXEMPLES D' ACTIONS ET PERSPECTIVES

M. Daniel WEBER / Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin, Rapporteur de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie

ACTIONS DE PRÉSERVATION OU DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Mme Marie LEMOINE / Agence de l'Eau Rhin Meuse

**MILIEUX
URBAINS**

LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX URBAINS

M. Yves HANDRICH / Administrateur du Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : EXEMPLES D' ACTIONS ET PERSPECTIVES

Mme Monique JUNG / Vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace, Présidente de la commission Environnement, Habitat

DU ZÉRO PESTICIDE VERS UNE NOUVELLE ALLIANCE ENTRE VILLE ET NATURE

Mme Andréa BUCHMANN / Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg

**MILIEUX OUVERTS
-AGRICILES**

LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX OUVERTS

MM. Michel HOFF & Christian RUST / Présidents de la Société Botanique d'Alsace et d'IMAGO

L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : EXEMPLES D' ACTIONS ET PERSPECTIVES

M. Roland BRENDLÉ / Conseiller Général du Bas-Rhin, Président de la commission Environnement

GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX OUVERTS

M. Théo TRAUTMANN / Président du Conservatoire des Sites Alsaciens

EXPOSÉS - DÉBAT

INSÉRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT

M. Michel GUÉRY / Directeur Régional Adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace

LA BIODIVERSITÉ EN ALSACE

M. Maurice WINTZ / Président d'Alsace Nature

DÉBAT - TABLE RONDE

“DIX PROPOSITIONS ASSOCIATIVES POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ EN ALSACE”

**DREAL, RÉGION ALSACE, CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN,
CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN, ALSACE NATURE ET ODONAT**

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce livret : écriture, relecture, mise en page, photographie, financement...

Nous adressons nos vifs remerciements à tous les intervenants du colloque :

Jean Barbery (Président de BUFO), **Pierre-Etienne Bisch** (Préfet de la Région Alsace), **Roland Brendlé** (Conseiller Général du Bas-Rhin, Président de la commission Environnement), **Andrée Buchmann** (Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg), **Gérard Burkard** (Président de Saumon-Rhin), **Jean-Luc Dunoyer** (Directeur territorial de l'Office National des Forêts), **Philippe Goetghebeur** (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), **Michel Guéry** (Directeur Régional Adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace), **Yves Handrich** (Administrateur du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace), **Michel Hoff** (Président de la Société Botanique d'Alsace), **Gérard Hommay** (Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace), **Monique Jung** (Vice-Présidente du Conseil Régional d'Alsace, Présidente de la commission Environnement, Habitat), **Marie Lemoine** (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), **Yvon le Maho** (Président du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité), **Gilbert Meyer** (Maire de Colmar), **Yves Muller** (Président de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace), **Philippe Richert** (Président de la Région Alsace), **Christian Rust** (Président d'IMAGO), **Théo Trautmann** (Président du Conservatoire des Sites Alsaciens), **Daniel Weber** (Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin, Rapporteur de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie), **Michaël Weber** (Président du SYCOPARC), **Maurice Wintz** (Président d'Alsace Nature).

Merci à toutes les structures ayant participé à la mise en place et à la réalisation de ce colloque :

l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Alsace Nature, l'association BUFO, la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, le Conservatoire des Sites Alsaciens, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace, l'association IMAGO, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, La Mairie de Colmar, l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, l'association Saumon-Rhin, la Société Botanique d'Alsace.

Merci aussi à tous les photographes talentueux qui ont fourni des visuels pour illustrer le livret :

Alsace Nature (p.6), **Morgane Boisramel/Agence de l'eau Rhin-Meuse** (p.26), **Eric Buchel** (p.32-46b), Communauté Urbaine de Strasbourg (p.29), **Pascal Danel** (p.45), **Luc Dietrich** (couv.-p.16-19), **Loïc Duchamp** (p.43), **David Hackel** (p.2-5-20-21-34-38-44-46a-47b-54), **Vadim Heuacker** (p.32b-47a), **Pascal Holveck** (p.23), **Jean-Claude Jacob** (p.33), **Sébastien Kern** (p.30-31), **Marie Lemoine/Agence de l'eau Rhin-Meuse** (p.27), **Jacques Martin** (p.40-41), **Pierre Matzké** (couv.), **Raynald Moratin** (p.8-16-28), **Yves Muller** (p.42), Office National des Forêts (p.39), **Christian Rust** (p.17-18), Saumon-Rhin (p.24-25), **Marc Solari** (couv.-p.22-47c), **Jean-Luc Stadler** (p.30), **Erwann Thépaut** (p.4-48), **Françoise Tondre** (p.7), **Jean-Pierre Vacher** (couv.-p.10-18-37a), **Julien Vittier** (p.14), **Cathy Zell** (p.36).

Nous adressons des remerciements particuliers à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au Conseil Général du Bas-Rhin, au Conseil Général du Haut-Rhin, au Conseil Régional d'Alsace, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace et à la ville de Colmar qui ont soutenu financièrement ce projet.



Avec la participation de :



BUFO

Conservatoire
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique



Association
IMAGO



Société
Botanique
d'Alsace

Strasbourg.eu
la communauté urbaine

Avec le soutien de :

